



Refus d'assurer au mois, puis accident

Par **nosfe**, le **17/03/2009** à **15:06**

Bonjour, suite au refus de mon assureur, Maaf, de m'assurer pour le mois (CDD renouvelé déjà 2 fois en attendant d'avoir les bons documents)j'ai provoquer un accident (refus de priorité) percutant 3 voitures à la chaine.

L'assureur était t-il en droit de me refuser tout titre d'assurance, même temporaire, alors que je devais utiliser ma voiture pour me rendre à mon travail.

Je n'avais pas les documents pour effectuer une assurance annuelle, et bien qu'il m'ait déjà assuré deux fois au mois, pouvait-il refuser comme cela s'est passé ?

Merci beaucoup de vos renseignements, entant responsable, j'ai environ 25 000 € à rembourser, votre aide est évidemment très bienvenue.

Par **chaber**, le **19/03/2009** à **06:21**

Bonjour,

Tout à fait normal. Vous aviez déjà eu 2 mois pour transmettre les documents demandés à la souscription, certainement le relevé d'informations.

A chaque résiliation les assureurs vous envoie ce relevé.